



## **EXPORTATION DÉFINITIVE DE FRANCE**

Pour les chevaux qui sont enregistrés en France et qui sont exportés en vue d'être entraînés ou à des fins de reproduction en Belgique, la Fédération Belge des Courses Hippiques – Galop devrait recevoir un certificat d'exportation de France Galop.

Dans la mesure du possible, l'entraîneur/ le propriétaire/ l'éleveur doit faire la demande nécessaire auprès de France Galop avant que le cheval ne voyage.

A noter que la FBCH-Galop doit recevoir le certificat d'exportation de France Galop avant que le cheval ne participe aux courses en Belgique ou en cas de reproduction avant que le cheval ne soit inscrit au studbook comme étalon ou jument d'élevage.

### **Contact de France Galop**

Stéphanie Davaine : [sdavaine@france-galop.com](mailto:sdavaine@france-galop.com)

tél 01 49 10 20 75

fax 01 49 10 20 66

### **Documents nécessaires**

Document d'identification

Carte d'immatriculation

Formulaire de demande d'exportation définitive : [www.bgalopf.be/Docs/DemexpFG.pdf](http://www.bgalopf.be/Docs/DemexpFG.pdf)